

BROCANTE MUSICALE GEANTE **SWING BROC TASSIN** & SALON DES LUTHIERS

Tous Instruments, CD, Vinyles, Partitions, Affiches

GYMNASE DES CROISSETTES
31, Rue François MERMET
69160 TASSIN-LA-DEMI-LUNE

DIMANCHE 16 NOVEMBRE 2025

de 9h00 à 18h00

Ce Bon de réservation est à retourner **avant le 1er OCTOBRE au plus tard**, accompagné de votre pièce d'identité, l'immatriculation du véhicule et de votre **règlement à l'ordre de l'association CLEM**,

12, Avenue Joannes HUBERT 69160 TASSIN-LA-DEMI-LUNE

Par SMS : 06 51 65 90 04 Mail : clem69160@yahoo.com

PS : Compte tenu de l'affluence, prudent de réserver rapidement, sous réserve des disponibilités de tables !!!

Nom : Prénom :
Adresse :
C.P : Ville :
Téléphone : Mail:

Carte d'identité (permis de conduire ou passeport) de la personne tenant le stand : joindre la photocopie avec le retour du dossier d'inscription,

N° : Délivré le :
Par la : de :

Pour bénéficier de la **GRATUITE** du parking sécurisé, veuillez **OBLIGATOIREMENT** noter la **Marque et l'immatriculation du véhicule de l'exposant**, (contrôles effectués à l'entrée) :

Marque : Immatriculation :

Je suis un particulier

J'atteste sur l'honneur de ne pas avoir participé à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (Article R321-9 du Code Pénal)

Je suis un professionnel de la : Lutherie Brocante

Raison sociale :
N° registre du commerce :

Chaque stand de 1,20 mètre est équipé d'une table de 1,20m x 0,60m
prix unitaire d'une table : **12 euros**
Nombre : Soit un total de :

Articles proposés :

Aucun emplacement ne sera réservé sans l'envoi du chèque bancaire (encaissé après la brocante), la photocopie de la pièce d'identité et l'immatriculation du véhicule),

VOIR AU DOS REGLEMENT INTERIEUR

REGLEMENT INTERIEUR BROCANTE MUSICALE

SWING BROC TASSIN

Article 1 : La manifestation dénommée **SWING BROC TASSIN** (Brocante Musicale Géante) organisée par LE CLEM se déroulera sur l'espace :

GYMNASE DES CROISETTES

31, Rue François Mermet 69160 Tassin La Demi-Lune

Le 16 Novembre 2025

Article 2 : La Brocante Musicale est ouverte aux particulier, (professionnels, nous contacter).

Les participants devront retourner à l'adresse indiquée :

- la demande d'inscription dûment remplie et signée
- le règlement intérieur signé
- l'immatriculation du véhicule
- le paiement correspondant à la réservation

Un accusé de réception de votre inscription vous sera envoyé par SMS

Les originaux des pièces d'identités devront obligatoirement être présentés le jour de la manifestation.

Article 3 : La réservation minimale doit être de 1,20m linéaire (1 table) au prix de 12€

Article 4 : Le règlement des réservations se fera uniquement par chèque libellé à l'ordre du CLEM Ce chèque sera déposé en banque le lendemain de la manifestation.

Article 5 : Les enfants des exposants devront en permanence être en présence d'une personne majeure et resteront sous son entière responsabilité.

Article 6 : L'absence de l'exposant (pour quelque raison que ce soit) ainsi que les mauvaises conditions météorologiques (vent, pluie, grêle, neige, froid, etc...) ne donneront droit à aucun remboursement du droit de place.

Article 7 : L'entrée de la brocante aux exposants est interdite avant 06h00. L'installation des stands devra se faire de 06h00 à 08h00 en respectant la signalétique mise en place.

Passé ce délai, plus AUCUN véhicule ne sera autorisé à stationner dans l'enceinte du Gymnase.

Tout emplacement réservé et non occupé à 08h00 sera considéré comme libre.

Aucun départ ne devra avoir lieu avant 17h sauf dérogation spéciale validée par les organisateurs.

Article 8 : Tous les emplacements devront être tenus dans un parfait état de propreté.

Il est expressément interdit de jeter à même le sol des papiers, cartons ou quelques objets que ce soit.

Article 9 : A la fin de la brocante, tous les emplacements devront être laissés en parfait état de propreté et les invendus remballés. Aucun objet ne devra être laissé sur place.

Article 10 : Chaque participant devra se soumettre aux éventuels contrôles des services de Police ou de Gendarmerie, des services fiscaux et de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, de pouvoir justifier de son identité et de l'origine du matériel vendu,

Article 11: La vente de produits alimentaires et de boissons est interdite.

L'association CLEM se réserve l'exclusivité de la vente de boisson et de la restauration.

Article 12 : Chaque exposant s'engage à respecter les consignes de sécurité qui lui seront données par les organisateurs, les autorités ou les services de secours.

Tous vos présentoirs personnels doivent être classifiés M1

Article 13: Les organisateurs se réservent le droit d'expulser tout exposant ne respectant pas ce règlement ou gênant le bon déroulement de la manifestation.

Article 14 : Les organisateurs se dégagent de toute responsabilité en cas de vol, perte ou détérioration sur les stands (objets exposés, voitures, parapluies, structures etc.)

Les participants reconnaissent être à jour de leur assurance responsabilité civile.

Article 15 : Les organisateurs se réservent le droit d'annuler la manifestation en cas de force majeure.

- TOUT DOSSIER MAL COMPLETE, NE POURRA ETRE VALIDE -

Informations déclarées sincères sur l'honneur,

Le 2025

Signature

(Précédée de la mention : **Lu et Approuvé**)